



**Allocution d'ouverture de Nicolas Burbridge,
Directeur principal, Division de la conformité**

devant le

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

dans le cadre de

l'examen du projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, la Loi de l'impôt sur le revenu et une autre loi en conséquence

Le mercredi 6 décembre 2006

LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

Communications et Affaires publiques
255, rue Albert
Ottawa, Canada
K1A 0H2

www.osfi-bsif.gc.ca

**Allocution d'ouverture de Nicolas Burbridge,
Directeur principal, Division de la conformité
devant le
Comité sénatorial permanent des banques et du commerce**

Le mercredi 6 décembre 2006

Monsieur le Président, honorables membres du Comité,

Je tiens à vous remercier de donner au Bureau du surintendant des institutions financières, le BSIF, l'occasion de prendre part à votre examen du projet de loi C-25.

Au BSIF, je dirige le groupe responsable du programme de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, ou LRPC / LFAT. Je suis accompagné de monsieur Keith Martin, qui dirige l'équipe d'évaluation du programme de LRPC/LFAT.

Nous sommes venus vous dire que le BSIF appuie fermement l'adoption du projet de loi C-25.

Au début de l'an prochain, le GAFI, c'est-à-dire le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, se penchera sur la mesure dans laquelle le Canada adhère aux normes internationales en matière de LRPC. Le GAFI est un organisme multinational qui établit des normes de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité à l'échelle internationale. Tous les pays qui en sont membres font régulièrement l'objet d'examen de contrôle par les pairs afin de s'assurer qu'ils appliquent ces normes comme il se doit. Ayant déjà participé aux examens de contrôle du GAFI, le BSIF connaît l'importance qui sera accordée au projet de loi C-25 lors de la prochaine évaluation du Canada. Il tient à obtenir de bons résultats pour renforcer la perception que le Canada est un endroit sûr pour faire des opérations financières et des placements. Un système financier sûr et stable s'appuie notamment sur de rigoureux programmes de LRPC.

Les changements que le projet de loi C-25 propose s'imposent pour permettre au Canada de se conformer aux normes du GAFI. Ainsi, il prévoit :

- L'obligation de déclarer au CANAFE toutes les tentatives d'opérations douteuses.
- L'obligation de déterminer si les personnes auxquelles revient ultimement la propriété des clients sont des sociétés ou d'autres entités.
- L'interdiction d'ouvrir un compte lorsqu'il est impossible d'établir l'identité du client.
- L'obligation de déterminer si un client est une personne politiquement vulnérable.
- L'obligation d'appliquer une diligence raisonnable accrue à l'endroit des clients dont les comptes et les opérations comportent des risques plus élevés.
- Des exigences plus serrées en matière d'identification des correspondants bancaires.
- L'obligation d'inclure certains renseignements au sujet des clients dans les documents de télévirement.
- L'obligation, pour les succursales étrangères d'institutions financières canadiennes, d'instaurer des régimes de conformité qui satisfont aux normes canadiennes prévues par la loi, et pour les filiales étrangères d'opérations canadiennes, d'être assujetties à des normes conformes aux exigences canadiennes.

Ces mesures ne sont pas chose nouvelle pour le secteur financier fédéral. Les grandes banques canadiennes se conforment déjà à des mesures semblables dans les pays qui appliquent ces normes. En outre, il y a plus de trois ans que le GAFI les a adoptées. Par conséquent, le secteur financier eu amplement le temps de se préparer à l'adoption de telles mesures au Canada.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que le projet de loi C-25 hausse considérablement la barre en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité au Canada. Le secteur financier devra déployer beaucoup plus d'efforts et de ressources pour les mettre en oeuvre. Même si les normes plus élevées établies dans le projet de loi C-25 ne vont pas sans frais, nous croyons que la solution de rechange coûterait à la population canadienne beaucoup plus à long terme.

La dernière fois que nous avons comparu devant le Comité, en mai dernier, j'avais parlé de la nécessité d'adhérer aux normes internationales de surveillance des banques et du secteur de l'assurance. Le BSIF doit être en mesure de déterminer si les banques et les sociétés d'assurance-vie fédérales appliquent des politiques et des procédures pertinentes de connaissance des clients. Nous continuerons de collaborer avec les entités que nous réglementons pour veiller à ce que ces politiques et ces procédures soient assez rigoureuses pour empêcher les criminels et les terroristes de se servir des institutions financières.

En conclusion, le BSIF croit que l'adoption du projet de loi C-25 permettra au Canada de projeter l'image d'un pays qui prend très au sérieux la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité.

C'est avec plaisir que nous répondrons maintenant à vos questions.